

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **5e jour de décembre 2016**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

261-12-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 5 DÉCEMBRE 2016, TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016**
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 12-16**
 - 5.2 - Résolution, ventes pour taxes**
 - 5.3 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour 2017**
 - 5.4 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour 2017**
 - 5.5 - Résolution, demande de commandite, Cueillette de la Solidarité**
 - 5.6 - Résolution, demande de commandite, Nouvel Essor, financement de la Popote Roulante**
 - 5.7 - Résolution, demande de commandite, Opération Nez rouge**
 - 5.8 - Avis de motion, règlement 453-2017, taux de la taxe foncière 2017**
- 6 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 6.1 - Avis de motion, règlement 454-2017, tarifs d'aqueduc et d'égout 2017**
 - 6.2 - Résolution, achat de quatre (4) pneus arrière de la niveleuse**
 - 6.3 - Résolution, achat d'une gratte "sens unique" pour le camion de déneigement**
 - 6.4 - Résolution, formation sur les rondes de sécurité, nouvelles normes de la SAAQ**
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 7.1 - Avis de motion, règlement numéro 455-2017, tarifs d'épuration des eaux usées et fosses septiques 2017**
 - 7.2 - Avis de motion - règlement numéro 456-2017 sur la collecte des**

matières résiduelles 2017

7.3 - Résolution, entretien des bacs en métal

8 - LÉGISLATION

8.1 - Résolution, adoption de la cédule des réunions régulières du conseil municipal

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Résolution, mandat arpentage légal, plan d'emprise et lignes de lots, rue de la Fabrique

9.2 - Résolution, travaux d'arpentage de la rue Alphonse-Poulin, honoraires

10 - SÉCURITÉ-INCENDIE

10.1 - Résolution, formation d'une régie intermunicipale en incendie

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés, mises en candidature

11.2 - Résolution, demande de subvention emploi-été Canada 2017

11.3 - Résolution, adjudication du contrat de rénovation du chalet des loisirs

11.4 - Résolution jeux intervillages

11.5 - Résolution, octroi du contrat de la patinoire

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre RA Express

13.2 - Lettre CPTAQ

13.3 - Lettre du Ministère des Transports

13.4 - Lettre, Table de concertation de la Beauce

13.5 - Lettre de la Commission de la Construction du Québec

13.6 - Demande Fédération Canadienne des Municipalités, nomination d'un leader communautaire

13.7 - Lettre Ministère de la Culture et du Patrimoine

13.8 - Demande d'un citoyen, déneigement des trottoirs de la rue de la Fabrique

13.9 - Lettre de Mme Diane Toussaint

13.10 - Lettre UPA, demande d'appui, programme de crédit de taxes foncières agricoles

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

262-12-2016

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le procès-verbal du 7e jour de novembre 2016 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-Guide sur les OMH: Le maire indique qu'une rencontre se tiendra en janvier sur les possibilités de regroupement des OMH pour huit (8) municipalités, et pour environ 108 logements.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

263-12-2016

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 12-16

ATTENDU : la liste des comptes numéro 12-16 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5 décembre 2016* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **55 211.59\$**.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 12-16 telle que présentée. Le total des comptes pour **DÉCEMBRE 2016 s'élève à: 55,211.59\$**.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 12-16.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **décembre 2016**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

264-12-2016

5.2 - Résolution, ventes pour taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans le cas de la vente de propriétés dont les taxes n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

QUE l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nicole Mathieu à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis lors de la vente qui se tiendra le 11 mai 2017, à 10h à la MRC des Etchemins.

Liste des propriétés à vendre :

Référence liste numérotée :

-Numéro : 10

-Numéro : 45

-Numéro : 63

-Numéro : 83

-Numéro: 116

-Numéro: 119

-Numéro: 120

ADOPTÉE,

265-12-2016

5.3 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à
l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Notre contribution pour
2017 s'élève approximativement à :

Adhésion : 445.00\$

Assurance : 348.00\$

Total : 793.00\$ (taxes en sus)

ADOPTÉE,

266-12-2016

5.4 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la
Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du
Québec. Notre contribution pour 2017 s'élève à : 350\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

267-12-2016

5.5 - Résolution, demande de commandite, Cueillette de la Solidarité

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis commandite L'Essentiel des
Etchemins (cueillette de la solidarité) pour l'année 2016. Le montant de
notre participation financière est de .10\$ per capita soit: quatre-vingt-
cinq dollars et soixante cents (85.60\$).

ADOPTÉE,

268-12-2016

5.6 - Résolution, demande de commandite, Nouvel Essor, financement de la Popote Roulante

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille octroie pour l'année financière 2017, une
commandite de 200\$ pour aider à poursuivre le service de Popote Roulante
à Saint-Camille.

ADOPTÉE,

269-12-2016

5.7 - Résolution, demande de commandite, Opération Nez rouge

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis commandite Opération Nez rouge
pour l'année 2016. Le montant de notre participation financière de : cent
dollars (100\$).

ADOPTÉE,

270-12-2016

5.8 - Avis de motion, règlement 453-2017, taux de la taxe foncière 2016

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par : Monsieur Jacques Audet de la susdite municipalité :QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 453-2017 relatif au taux de la taxe foncière générale pour 2016.

ADOPTÉE,

6 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

271-12-2016

6.1 - Avis de motion, règlement 454-2017, tarifs d'aqueduc et d'égout 2017

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par : Monsieur Jacques Audet de la susdite municipalité : QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 454-2017 relatif aux tarifs fixes d'aqueduc et d'égout pour 2017.

ADOPTÉE,

272-12-2016

6.2 - Résolution, achat de quatre (4) pneus arrière de la niveleuse

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Camille est régie par le Code municipal du Québec, et peut procéder de gré à gré pour les dépenses en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut remplacer les quatre (4) pneus arrière de la niveleuse qui sont passablement usés et sont à changer;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille négocie de gré à gré avec les fournisseurs l'achat de quatre (4) pneus arrière, incluant l'installation pour la niveleuse. Prix d'achat pour les quatre pneus est d'environ 4000\$ (taxes en sus)

ADOPTÉE,

273-12-2016

6.3 - Résolution, achat d'une gratte "sens unique" pour le camion de déneigement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est régie par le Code municipal du Québec, et peut procéder de gré à gré pour les dépenses en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut remplacer la gratte « sens unique » du camion de déneigement, car celle-ci a été réparée à plusieurs reprises, et que la municipalité doit disposer d'une gratte supplémentaire pour les imprévus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des prix à deux compagnies pour la gratte "sens unique".

-Le Groupe Déziel : 8,895.00\$

-Robitaille Équipement Inc. 8,095.00\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille s'est entendue avec Robitaille Équipement Inc. pour qu'il nous facture l'achat en 2017, mais que la livraison se fasse en 2016;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de la compagnie Robitaille Équipement Inc., une grappe "sens unique", au coût de: 7100\$, une attache rapide au coût de 995\$, déflecteur sens unique est inclus et la livraison est gratuite. Le coût total des équipements se chiffre à 8,095.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

274-12-2016

6.4 - Résolution, formation sur les rondes de sécurité, nouvelles normes de la SAAQ

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance automobile du Québec a mis en place une nouvelle norme concernant la ronde de sécurité pour les camions lourds;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette formation est d'assurer une efficacité maximale de nos équipements;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la municipalité de Saint-Camille autorise, M. Gérard Vachon, et M. Éric Prévost à suivre la formation de la SAAQ sur la ronde de sécurité, nouvelles mesures mises en place pour les camions lourds

QUE la municipalité paye tous les frais relatifs à cette formation, les heures de cours, les inscriptions au coût de 91\$/ chacun et les frais de déplacement et repas.

ADOPTÉE,

7 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

275-12-2016

7.1 - Avis de motion, règlement numéro 455-2017, tarifs d'épuration des eaux usées et fosses septiques 2017

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par : Monsieur Richard Pouliot de la susdite municipalité :QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 455-2017 relatif aux tarifs fixes d'épuration des eaux usées et de fosses septiques pour 2017.

ADOPTÉE,

276-12-2016

7.2 - Avis de motion - règlement numéro 456-2017 sur la collecte des matières résiduelles 2017

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par: Monsieur Jacques Audet de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 456-2017 relatif aux tarifs fixes de la collecte des déchets solides pour 2017.

ADOPTÉE,

277-12-2016

7.3 - Résolution, entretien des bacs en métal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a procédé au cours des dernières années au déneigement des bacs en métal, au coin du rang 2, à Saint-Camille;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de M. Yvan Lamontagne pour le déneigement de deux bacs en métal au coin du rang 2, à Saint-Camille. Le coût du contrat pour l'hiver 2016-2017 s'élève à 350.00\$.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

278-12-2016

8.1 - Résolution, adoption de la cédule des réunions régulières du conseil municipal

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte la cédule des réunions régulières du conseil municipal pour l'année 2017, telle que présentée :

- **Mardi le 10 janvier 2017 (jour de l'an dimanche 1^{er} janvier, fermé le 2 janv.)**
- Lundi le 6 février 2017
- Lundi le 6 mars 2017
- Lundi le 3 avril 2017
- Lundi le 1^{er} mai 2017
- Lundi le 5 juin 2017
- **Mardi le 4 juillet 2017 (fête du Canada)**
- Lundi le 7 août 2017
- **Mardi le 5 septembre 2017 (fête du Travail)**
- Lundi le 2 octobre 2017
- Lundi le 6 novembre 2017
- Lundi le 4 décembre 2017

ADOPTÉE,

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

279-12-2016

9.1 - Résolution, mandat arpentage légal, plan d'emprise et lignes de lots, rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a déposé un projet dans le cadre du programme FEPTEU pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout et de la chaussée de la rue de la Fabrique.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit effectuer des travaux d'arpentage légal pour obtenir les plans des emprises de la rue ainsi que des lignes de lots sur la Rue de la Fabrique;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'arpentage légal (plans d'emprises de la rue de la Fabrique, et lignes de lots) à la compagnie Ecce Terra de Lac-Etchemin, en l'occurrence M. Stéphane Lemay, arpenteur géomètre. Le prix pour les travaux d'arpentage 2000\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

280-12-2016

9.2 - Résolution, travaux d'arpentage de la rue Alphonse-Poulin, honoraires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a une entente avec M. Gérald Fournier pour l'achat d'une parcelle de terrain ayant la forme d'une pointe de tarte, et mesurant approximativement 2500 pieds carrés pour corriger l'angle droit de la rue Alphonse Poulin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté un arpenteur, M. Stéphane Lemay d'Ecce Terra de Lac-Etchemin pour délimiter l'emplacement de la parcelle à acquérir;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Camille est régie par le Code municipal du Québec, et peut procéder de gré à gré pour les dépenses en bas de 25,000\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de payer les honoraires professionnels de M. Stéphane Lemay, arpenteur chez Ecce Terra, pour la délimitation de la parcelle de terrain d'approximativement 2500 pieds carrés sur le lot no. 5 325 358.

Détail des honoraires:

-Calcul de l'emprise : 150\$;

-Préparation des descriptions techniques: 450\$

-Préparation de l'opération cadastrale: 550\$

-Préparation de l'opération sur le terrain: 300\$

Total des honoraires: 1450\$ (taxes en sus) (prévoir environ 200\$ de frais d'officialisation au service du cadastre)

ADOPTÉE,

10 - SÉCURITÉ-INCENDIE

281-12-2016

10.1 - Résolution, formation d'une régie intermunicipale en incendie

CONSIDÉRANT QUE depuis près de trois (3) ans, un comité provisoire de neuf (9) personnes ont travaillé à préparer un dossier pour la constitution d'une régie incendie ayant pour objectif la protection contre les incendies et le respect du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité est confrontée ou le sera au cours des prochaines années aux défis de respecter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (ex. : recrutement de nouveaux pompiers, formation, visites de prévention, achat de camions-citernes, équipements, etc.)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien, Sainte-Justine et Sainte-Sabine ont adopté une résolution pour mandater un comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et un avocat de la firme Morency Société d'avocats pour nous conseiller;

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement permettra d'amenuiser les coûts futurs pour chacune des municipalités en améliorant notre capacité d'intervention;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de : Saint-Camille-de-Lellis signifie son acceptation de former en collaboration avec les municipalités de Saint-Cyprien, Sainte-Justine et de Sainte-Sabine une régie intermunicipale en incendie selon le modèle d'affaires préparé par la firme Raymond Chabot Grand Thornton ainsi que les règlements généraux préparés par Me Martin Bouffard de la firme Morency Société d'avocats et décrivant les responsabilités de chacune des municipalités parties à l'entente.

QUE l'on autorise le maire M. Adélarde Couture et la directrice générale Nicole Mathieu à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis. Le tout est conditionnel à l'acceptation des trois (3) autres municipalités pour former la régie.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés, mises en candidature

La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut déposer un dossier de candidature dans le cadre du programme de distinctions honorifiques, médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés, la Municipalité de Saint-Camille veut présenter une candidature pour souligner l'apport d'un bénévole aîné au sein de notre communauté. Nous sommes à la recherche de candidatures.

282-12-2016

11.2 - Résolution, demande de subvention emploi-été Canada 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille souhaite embaucher deux moniteurs(trices) de terrain de jeux pour la saison estivale 2017;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme : « Emplois d'été Canada 2017 ».

QUE l'on autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

283-12-2016

11.3 - Résolution, adjudication du contrat de rénovation du chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions pour le projet de rénovation du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu deux soumissions pour ce projet et que les soumissions sont conformes aux spécifications demandées;

-Scierie Bernard 34, 150.00\$ (taxes en sus);

-Jean-Paul et Roger Bolduc : 29,571.65\$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est en l'occurrence Jean-Paul et Roger Bolduc Inc.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat de rénovation du chalet des loisirs à l'entrepreneur: Jean-Paul et Roger Bolduc inc. parce qu'il est le plus bas soumissionnaire conforme. Le montant de sa soumission: 29,571.65\$.

QUE cette résolution a été adoptée à posteriori, et ce, même si un contrat a été signé avec l'entrepreneur, afin de respecter des règles en matière d'adjudication des contrats.

ADOPTÉE,

284-12-2016

11.4 - Résolution jeux intervillages

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins tiendra la 2^e édition des jeux intervillages, le 19 août 2017 à Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille souhaite participer à cette compétition amicale pour la 2^e édition à l'été 2017;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille contribue financièrement à l'organisation des jeux intervillages 2017. Le montant de la contribution pour 2017 s'élève à : 250.00\$.

ADOPTÉE

285-12-2016

11.5 - Résolution, octroi du contrat de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour les contrats en bas de 25,000\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut donner l'entretien de la patinoire à forfait pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une seule offre et, qu'elle est conforme aux spécifications demandées;

-Mme Valérie Bergeron : Contrat d'entretien de la patinoire 2016-2017 : 5,500\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat de surveillance de la patinoire, à Mme Valérie Bergeron pour la saison hivernale 2016-2017. La durée du contrat est du 18 décembre 2016 au 11 mars 2017. Le coût du contrat 5,500\$ (pour toutes les modalités d'embauche voir copie du contrat ci-joint).

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Aqueduc et égout: Nous procèderons au ramassage des compteurs d'eau qui ont été désinstallés chez les citoyens, ceux-ci appartiennent à la Municipalité de Saint-Camille.

- Loisirs: Une rencontre a eu lieu avec Mme Claude Bissonnette, notre nouvelle ressource intermunicipale en loisirs et les comités et organismes de la Municipalité de Saint-Camille. Chacun a pu formuler ses demandes, et décrire les activités à venir à Saint-Camille.

- **Maire:** Le maire indique qu'il a assisté à une rencontre pour la signature d'un contrat d'acquisition avec le DISC, il a assisté au conseil d'administration de la MRC des Etchemins, à une réunion avec l'avocat Me Martin Bouffard de Morency Société d'avocats pour revoir les règlements de la Régie incendie, à une réunion de chantier pour le projet de la rue de la Fabrique, à une rencontre avec les intervenants touristiques à Ste-Justine, à l'assemblée générale du DISC, au conseil des maires de la MRC des Etchemins, à la réunion sur l'adoption du budget de la MRC des Etchemins. Il a également assisté à une réunion de travail du conseil municipal ainsi qu' à la séance régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre RA Express

Voir lettre demande de RA Express.

Il est convenu d'un commun accord de trouver des solutions aux problèmes soulevés par M. Reno Asselin de R.A. Express relativement à la rue Industrielle, (au balayage de la rue et à la limite de vitesse). Une lettre sera envoyée au président de RA Express, M. Reno Asselin.

13.2 - Lettre CPTAQ

Point d'information.

13.3 - Lettre du Ministère des Transports

Demande d'utilisation du pont ferroviaire à Saint-Camille, lettre du Ministère des Transports.

13.4 - Lettre, Table de concertation de la Beauce

Point d'information.

13.5 - Lettre de la Commission de la Construction du Québec

Point d'information.

13.6 - Demande Fédération Canadienne des Municipalités, nomination d'un leader communautaire

Demande pour la nomination d'un leader communautaire.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas donner suite à cette demande.

13.7 - Lettre Ministère de la Culture et du Patrimoine

Point d'information.

286-12-2016

13.8 - Demande d'un citoyen, déneigement des trottoirs de la rue de la Fabrique

M. Pierre Vermette, résident de la rue de la Fabrique demande s'il était possible d'effectuer le déneigement des trottoirs de la rue de la Fabrique. Il mentionne que plusieurs personnes doivent circuler dans la rue et que le déneigement des trottoirs serait beaucoup plus sécuritaire pour les piétons.

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille accepte de faire l'entretien du trottoir de la rue
de la Fabrique.

Un petit mot sera mis au bulletin municipal pour aviser les résidents de ce
secteur.

ADOPTÉE,

287-12-2016

13.9 - Lettre de Mme Diane Toussaint

Suite au bris d'un couvercle du trou d'homme situé à proximité du 27, rue
Fournier. La voiture de Mme Diane Toussaint est tombée en panne après
que le couvercle se soit détaché et percuté le dessous de sa voiture. La
voiture a dû être remorquée au garage AutoMod de Sainte-Justine. La
franchise de l'assurance de la Municipalité est de 500\$. Voir ci-joint la
copie de la réclamation à payer.

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille accepte de payer le remorquage et les travaux
de réparation de la voiture de Mme Diane Toussaint de Saint-Camille. Le
montant de la facture se chiffre à 137.97\$.

ADOPTÉE,

**13.10 - Lettre UPA, demande d'appui, programme de crédit de taxes
foncières agricoles**

Demande, résolution d'appui à l'UPA. Voir copie de la résolution en annexe.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas donner suite à cette demande
d'adoption de résolution relativement au programme de crédit de taxes
foncières agricoles.

14 - VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Audet propose la levée de l'assemblée à 21h15.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE